



ENTRAÎNEMENT EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION

Les objectifs de la formation :

- Maintien des connaissances et des gestes nécessaires à la prévention des risques de votre établissement,
- Contrôle de connaissances acquises pendant la formation initiale de base.

Le programme :

Partie théorique :

- Les causes et effets de l'incendie,
- Rappel sur les missions de l'E.P.I.,
- Evaluation des connaissances :
 - Le triangle du feu,
 - Les classes de feux,
 - Les agents extincteurs et les différents procédés d'extinction,
 - Les moyens de secours,
 - L'organisation de l'intervention.

Partie pratique

- Exercices sur feux réels avec extincteur et robinet d'incendie armé.

Informations pratiques :

Pour Qui ? Personnel Equipier de Première Intervention désigné par le responsable d'établissement, conformément au code du travail

Pré-requis : Personnel E.P.I. à jour de ses entraînements annuels

Durée : 06 heures

Nombre de participants : 3 à 10 stagiaires

Méthode pédagogique : Théorique : exposé, questions / réponses
Pratique : démonstration et exercices d'apprentissage

Équipe de Formation : Formateur incendie

Réglementation

L 231-3-1 Tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des travailleurs qu'il embauche.

R 232-12-20 Cette consigne indique le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local ou ses abords. Elle désigne le personnel chargé de mettre ce matériel en action. Elle indique que toute personne apercevant un début d'incendie doit donner l'alerte et mettre en œuvre les moyens de premiers secours, sans attendre l'arrivée du personnel spécialement désigné.

Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurances Dommages

Règle R6-chapitre 6 Les équipiers de Première Intervention doivent recevoir une formation particulière, à la fois théorique et pratique, sur la prévention et la lutte contre l'incendie. Les séances d'entraînement pratique ont lieu au moins tous les ans pour les E.P.I.

FORMATION

Secourisme Objectif

11 Lot Dionysos
Bld des Moulins
83460 Les Arcs Sur Argens

Tél. : 04 94 73 28 53
Mob.: 06 50 67 41 47
Fax : 04 94 73 28 53

www.secourisme-objectif.fr

contact@secourisme-objectif.fr

SIRET : 49086978100040
Code NAF : 4774Z

Enregistrée au contrôle de la
formation professionnelle
sous le numéro 93 83 04054 83